

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 18 septembre 2007.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT – LADOUCE - VACHER - CARIVEN - SOUQUET – RAFFIER - LANGOT- GIMBRE – LASCROUX – PATTI - MASSE BISSO - GANDOU – ZINDJIRDJIAN - FALIERES – JALLAIS - GARDELLE – COULOUMIERS.

Procurations :

Michel CORBARIEU donne procuration à Richard BISSO
Raphaëlle GEYNET donne procuration à Jean-Michel CHAGNIOT

Absents excusés :

Gérard SOULIE - Paule THEOLAS – Jean-Marc LATOUR - Bernard BORDENAVE – Thierry BERGOUGNIOU

Absents : Maité COUTIAN – Eliane ANDRAU– Françoise JOUANDANNE

Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	19
Votants	21
Procurations	2

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 heures 30 et propose que Martine GIMBRE soit nommée secrétaire.

1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2007

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA CCST

Dans la perspective de la construction d'un futur centre social, situé aux Hospitaliers, Monsieur le Maire propose dans l'attente, de signer une convention de mise à disposition de l'ancienne Maison de l'Emploi auprès de la CCST, à compter du 1er octobre 2007, afin qu'elle puisse bénéficier des subventions de la CAF. Le montant du loyer est fixé à 4 000 € par an, sera revalorisé annuellement de 3 % ; et est consentie pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Les services de l'emploi déménageront à l'ancien local de la crèche « La Farandole à compter du 1^{er} Octobre 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC LA CCST

Monsieur le Maire propose de signer une convention de SIG (Système Informatique Géographique) avec la CCST, afin de pouvoir bénéficier des prestations mutualisées, techniques et financières.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DU SYNDICAT DE BOUCONNE

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5 – RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DU SIEPOT

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Ouest Toulousain (SIEPOT) de l'année 2006.

Le Conseil Municipal en prend acte.

6 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

A la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, il convient de nommer en Conseil Municipal un élu, qui serait le correspondant de Sécurité Routière, chargé de toute l'information et de la sensibilisation sur la commune.

Monsieur le Maire propose Clotilde CARIVEN, maire adjoint.

APPROUVE À L'UNANIMITE

7 – DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération du 6 juin 2001 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

➤ 2007-12 Renouvellement du contrat de location entre le bailleur SCIL MBSN, dont le siège social est situé 96 rue de Cantalauze 31470 FONTENILLES. C'est un contrat de location pour un local situé Avenue Léonard de Vinci, ZAC de Taure à La Salvetat Saint-Gilles. Le loyer mensuel est fixé à 96,15 € HT, soit 135,00 € TTC, charges comprises, avec un dépôt de garantie de 237,30€.

➤ 2007-13 Signature des actes d'engagements avec la société DIVERSCITE LOISIRS DIFFUSION dont le siège social est situé à la ZA de Pic Rue Henri Fabre 09100 PAMIIERS, pour la fourniture de jeux pour enfants :

- LOT 1 – SOLS pour un montant H.T. de 36 249.50 €, soit 43 354.40 € T.T.C.

- LOT 2 – JEUX pour un montant H.T. de 18 636.00 €, soit 22 288.65 € T.T.C.

- LOT 3 – CLOTURES pour un montant H.T. de 13 987.00 €, soit 16 728.45 € T.T.C.

POUR UN MONTANT TOTAL H.T. 68 872.50 €, soit 82 371.51 € T.T.C.

➤ 2007-14 Equipement de mobiliers de la Crèche multi accueil, par l'entreprise LOUGARRE, dont le siège social est situé RN 117 LABARTHE-INARD 31800 SAINT-GAUDENS, pour un montant de 4 906,00 € HT, soit 5 87,58 € TTC.

➤ 2007-15 Equipement de mobiliers de la Crèche Familiale, par l'entreprise HABA France, Bâtiment F 10 rue du Bois Sauvage B.P. 52 91002 EVRY CEDEX, pour un montant de 4 265,83 € HT, soit 5 101,93 € TTC.

➤ 2007-16 Equipement de mobiliers des Crèches Familiale et multi accueil, par l'entreprise MATHOU dont le siège social est situé Z.I. de Cantaranne 12850 ONET-LE-CHATEAU.

Les montants s'élèvent à :

Pour la Crèche familiale : 1 827,84 € HT, soit 2 18,10 € TTC.

Pour la Crèche Multi accueil : 17 330,88 € HT, soit 20 727,73 € TTC.

➤ 2007-17 Aménagement des espaces verts des Crèches Familiale et multi accueil, 3 rue des Coquelicots, par l'entreprise NEROCAN ET FILS dont le siège social est situé « Roudes » 31290 TREBONS-SUR-LA-GRASSE, pour un montant de 36 450.50 € HT, soit 43 594,80 € TTC

➤ 2007-18 Equipement de cuisine et d'électroménager de la Crèche multi accueil par la Société BONNET MIDI-PYRENEES, dont le siège social est situé 19 Rue Gaston Evrard Centre Commercial de Gros 31094 TOULOUSE CEDEX, pour un montant de 20 584,82 € HT, soit 24 619,44 € TTC.

➤ 2007-19 Equipement de matériels d'activités d'enfants de la Crèche familiale et de la Crèche Multi accueil, avec la société CAMEL DIAM dont le siège social est situé 44 Rue Aristide Bergès BP 9, ZA des Moulins 31840 AUSSONNE.

Les montants s'élèvent à :

Pour la Crèche familiale : 436,80 € HT, soit 522,41 € TTC.

Pour la Crèche Multi accueil : 4 971,05 € HT, soit 5 945,38 € TTC.

➤ 2007-20 Signature du marché, avec le groupement d'entreprises LHERM TP MIDI PYRENEES dont le siège social est situé Chemin Dubac BP 60 31270 CUGNAUX, et CARO dont le siège social est situé ZA de Ribaute 31130 QUINT, pour l'aménagement de piétonniers et pistes cyclables, Avenue des Mûriers – Hauts de Saint-Gilles – Coulée verte.

Le montant du marché s'élève à 149 930.00 € H.T. soit 179 316.28 € T.T.C.

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DE PROVENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de :

- solliciter l'inscription de l'opération d'effacement des réseaux publics d'électricité ;
- décider la réalisation d'une opération concomitante d'effacement de réseaux de télécommunication ;
- s'engager à acquitter auprès du Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) la part des travaux d'effacement des réseaux public d'électricité, restant à la charge de la Commune, estimée à 69 698 H.T. ;
- s'engager à acquitter les prestations relatives à l'opération d'effacement des réseaux aériens de communication électronique, mises à la charge de la Commune par la convention spécifique tripartite, en date du 5 Janvier 2006, et estimant les coûts à la charge de la Commune : 71 050 €, auquel il conviendra d'ajouter le coût ducâblage ;
- solliciter auprès du Département une subvention pour la partie des travaux de cette dépense ;

- de s'engager de solder avant le 31 Décembre 2010 la subvention qui pourrait lui être attribuée.

APPROUVE À L'UNANIMITE

9 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

9-1 MAISON ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer au Conseil général, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour la construction de la Maison Associative, soit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT PROPOSE PAR L'ENTREPRISE	NOM DE L'ENTREPRISE
1	Terrassement fondations Gros œuvre maçonnerie, VRD	147 216.41 €	S.L.B
2	Charpente couverture zinguerie	64 810.74 €	SARL COUFFIGNAL
3	Façades, enduits extérieurs	8 107.18 €	FRANCO FACADES
4	Menuiseries extérieures aluminium fermetures	51 921.00 €	A.P.F
5	Serrurerie portes tôlées clins métalliques	16 681.00 €	ETS MILHAU & FILS
6	Menuiseries intérieures bois	36 465.38 €	DELIENNE
7	Isolation doublage platerie cloisons plafonds faux plafonds	35 424.77 €	SARL RENE GROS
8	Electricité chauffage électrique, éclairage sécurité, alarme incendie, gaines sono et gaines alarme anti intrusion	21 561.96 €	DELTA ELEC
9	Plomberie sanitaire VMC – protection incendie	13 152.00 €	MARCHAND
10	Revêtements de sols murs scellés faïences	16 113.74 €	MIDIREV
11	Peintures extérieures et intérieures, revêtements muraux, sols souples	31 825.96 €	LENA PEINTURE
	cumul des lots analysés	443 280.14 €	
	TVA	86 882.91 €	
	TOTAL TTC	530 163.05 €	

ADOpte À L'UNANIMITE

9-2 AMENAGEMENT ANCIEN DOJO EN SALLE DE DANSE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer au Conseil général, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour l'aménagement de l'ancien Dojo en salle de danse, soit :

- Lot N°1 : Démolition, gros œuvre : Entreprise BATI-COGO pour un montant de 9 456 € H.T
- Lot N°2 : Cloisons, plâtrerie, faux plafonds : Entreprise E.T.P pour un montant de 8 254 .60 € H.T
- Lot N°3 : serrurerie, portes tôlées isolées : Entreprise MILHAU et Fils pour un montant de 17 700 € H.T.
- Lot N°4 : Menuiseries bois intérieur, panneaux bois, miroirs plancher, tapis de danse, barre de danse : Entreprise KUENTZ SAS pour un montant de 51 433 € H.T.
- Lot N°5 : Plomberie, sanitaire, vmc : Entreprise DELTA ELEC pour un montant de 9 274.64 € HT
- Lot N°6 : Electricité, éclairage de sécurité, alarme incendie : Entreprise DELTA ELEC pour un montant de 9 428.64 € H.T
- Lot N°7 : Carrelages, Faïences : Entreprise BATI-COGO pour un montant de 1 945 € H.T
- Lot N°8 Peintures intérieures, sols souples : Entreprise LENA PEINTURE pour un montant de 12 939.05 € H.T

ADOPTE À L'UNANIMITE

9-3 JEUX EXTERIEURS POUR LA CRECHE « CAMEL ET NOUGATINE »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer au Conseil général, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour les jeux extérieurs de la crèche « Caramel & Nougatine », soit :

- Un labyrinthe
 - Un toboggan
 - Une cabane
 - Un jeux sur ressort,
 - La pose et le montage
 - L'aménagement du sol sous les jeux
- Pour un montant HT de 13 995,00 €.

ADOPTE À L'UNANIMITE

9-4 ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA CRECHE « CAMEL ET NOUGATINE »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer au Conseil général, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible concernant l'acquisition de matériel pour la crèche « Caramel & Nougatine », pour un montant de 7 348 € H.T.

ADOPTE À L'UNANIMITE

10 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

10-1 JEUX EXTERIEURS POUR LA CRECHE « CAMEL ET NOUGATINE »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour les jeux extérieurs de la crèche « Caramel & Nougatine », soit :

- Un labyrinthe
- Un toboggan
- Une cabane
- Un jeux sur ressort,
- La pose et le montage

- L'aménagement du sol sous les jeux
Pour un montant HT de 13 995,00 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10-2 ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA CRECHE « CAMEL ET NOUGATINE »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer auprès de la Caisse d'Allocations familiales, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible concernant l'acquisition de matériel pour la crèche « Caramel & Nougatine », pour un montant de 7 348 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 – AVENANT N° 1 AU LOT N° 6 MARCHE AMENAGEMENT DE L'ANCIEN DOJO EN SALLE DE DANSE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant n° 1 au lot (électricité) avec DELTA ELEC pour l'aménagement de l'ancien Dojo en salle de danse pour un montant de 535,37 € TTC,

Ce qui porte le montant du marché de 9 428,64 € HT à 9 876,27 € HT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor, exerçant les fonctions de Receveur Municipal et autorisé à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Le 1er janvier 2007, Monsieur ROQUE Jean-Pierre a pris ses nouvelles fonctions en remplacement de Monsieur DE GERANDO Dominique. Compte tenu des services rendus par l'intéressé dans le cadre de la gestion courante, Monsieur ROQUE Jean-Pierre pourrait percevoir une indemnité de conseil au taux de 100 %.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette indemnité au taux de 100 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13- ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le Trésorier Principal, il convient de délibérer afin d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables concernant le Budget Assainissement pour un montant total de 192.58 €.

La dépense sera imputée à l'article 654 de l'exercice 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14- GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPDHLM – LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Départemental HLM de la Haute-Garonne, identifié sous le numéro SIREN 273 100 024 a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt bancaire d'un montant de 234 135,29 € pour financer la construction de 4 commerces à La Salvetat Saint-Gilles.

La Caisse d'Epargne subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital ; intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 234 135,29 € soit garanti par la mairie de La Salvetat Saint-Gilles à concurrence de 100 %.

Les caractéristiques du prêt sont :

- Montant : 234 135,29 €
- Durée totale : 25 ans, comprenant une période de réalisation du prêt d'une durée maximale de 2 ans, et d'une période d'amortissement d'une durée de 25 ans.
- Amortissement constant du capital
- Option capitalisation
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,78 %
- Faculté de remboursement anticipé : indemnité égale à un semestre d'intérêts calculé au taux de prêt en vigueur avec un minimum de 1 % des sommes remboursées par anticipation.
- Garanties : caution solidaire de la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles à hauteur de 100 %.

Monsieur le Maire propose :

- d'accorder sa garantie solidaire, à hauteur de 100 %,
- de renoncer, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires,
- de prendre l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne, toute somme due au titre cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

ADOpte À L'UNANIMITE

15 – DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 2007 VILLE – ASSAINISSEMENT - TAURE

15-1 VILLE

Monsieur le Maire propose de procéder à des inscriptions budgétaires et à des virements de crédits suivants, pour le budget 2007 de la ville :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : Compte à créditer :

70688 : Autres prestations de services 61 700.00 €

DEPENSES : Inscriptions nouvelles :

673 : Annulation titres exercices antérieurs	1 700.00 €
012 : Personnel	60 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

OP 11 Acquisitions foncières	130 000.00 €
OP 14 Crèche	80 000.00 €
OP 17 Espaces Jeunes	30 000.00 €
OP 19 Marie Curie	1 000.00 €
OP 20 3 Chênes	5 500.00 €
OP 22 Petits Lutins	5 000.00 €
OP 25 Ancien Dojo	5 000.00 €
OP 26 Tennis couvert	10 000.00 €
OP 39 RD 42-RD65	80 000.00 €
OP 42 Aménagement urbain	30 000.00 €
OP 53 Eclairage Public	2 100.00 €
OP 56 Coulée Verte	90 000.00 €
TOTAL DEPENSES	468 600.00 €

RECETTES :

001 Solde exécution invest. Exercice antérieur	509 348.33 €
OP 12 Mairie matériel	- 10 000.00 €
OP 15 CLAE CLSH	- 20 000.00 €
OP 23 Gymnase	- 7 000.00 €
OP 47 Aménagement coccinelle	- 1 000.00 €
OP 36 Aménagement trottoirs	- 2 748.33 €
TOTAL RECETTES	468 600.00 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

15-2 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de procéder à des inscriptions budgétaires et à des virements de crédits suivants, pour le budget 2007 de l'assainissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

021 : Virement de la section fonctionnement	- 33 000.00 €
---	---------------

DEPENSES :

2315 : Immobilisations en cours	- 33 000.00 €
---------------------------------------	---------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

023 : Virement section fonctionnement	- 33 000.00 €
673 : Titres annulés	600.00 €
678 : Autres charges exceptionnelles	32 400.00 €
TOTAL DEPENSE	0.00 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

15-3 TAURE

Monsieur le Maire propose de procéder à des inscriptions budgétaires et à des virements de crédits suivants, pour le budget 2007 de taure :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

16882 : ICNE - 5 151.65 €

DEPENSES :

2315 : Immobilisations en cours - 5 151.65 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

673 : Titres annulés 1.00 €

6611 : Intérêts de la dette 1.00 €

TOTAL DEPENSE 0.00 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

16 – PLACEMENT DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2006, nous avons placé 1 000 000 € en BTF, taux nominal dur 12 mois à échéance du 2 octobre 2007 ; ce qui devrait rapporter à la Commune, au 27 septembre 2007 : 34 900 €.

Monsieur le Maire propose de replacer la totalité de cette somme en BTF, sur 12 mois à 3.95 % auprès de DEXIA Crédit Local de France.

ADOPTE À L'UNANIMITE

17 – VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A LA SOCIETE LE MASCARET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons signé un contrat de location/vente avec la Société MANUTECH, le 25 janvier 1992. Ce contrat a été cédé le 21 avril 1995 à la Société LE MASCARET, et il est venu à échéance le 31 juillet 2007.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à cette société, l'ensemble immobilier d'une contenance de 4 258 m² sur les parcelles AD37 et AD 52, et constitué d'un local à usage d'atelier et de bureau, d'une superficie de 1 166,99 m², pour le montant de l'ensemble des échéances payées par la société, soit 621 609 € HT.

Monsieur le Maire précise que cette vente sera formalisée par acte notarié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - -ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les actes notariés pour l'acquisition de terrains appartenant aux Consorts BORTOLATO :

- Parcelle située au lieu-dit « Las Chagrines », section AE 72 pour une contenance de 24 a 45 ca, au prix de 25 € le m², soit 61 125 €.
- Parcelle située au lieu-dit « Las Chagrines », section AE 37 pour une contenance de 11 a 64 ca, au prix de 1 € symbolique.

ADOpte À L'UNANIMITE

19 – DENOMINATION D'UNE RUE AU LOTISSEMENT LE CLOS CHANTERELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voirie interne du lotissement « Le Clos Chanterelle », situé Avenue de Gascogne : RUE DES EUCALYPTUS.

ADOpte À L'UNANIMITE

20 - SDEHG

20-1 AMENAGEMENT ROND-POINT RD 65 / RD 42

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande concernant les travaux d'aménagement d'un rond-point à l'intersection des routes départementales 65 et 42, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération comprenant :

Eclairage

- La réalisation d'un réseau d'éclairage en tranchée gainée
- P.1 « village » - départ 4 – lampes 1264 à 1268
- P. 17 « payremiou » - départ 4 – lampes 466 à 471 ; réalisation des séparations sur les réseaux correspondants.

Basse tension

- La dépose de 4 portées de réseau en fils nus ; réalisation d'un réseau B.T. sous fourreau avec pose d'une grille fausse coupure par étoilement du réseau ; raccordement au réseau existant par remontée sur poteaux.

Compte tenu des règlements applicable au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) -----	13 919 €
Part gérée par le syndicat (plafonnée à 650 €/parcelle) -----	26 735 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)-----	51 030 €
<i>TOTAL-----</i>	<i>91 684 €</i>

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de l'autoriser à demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

ADOpte À L'UNANIMITE

20-2 EFFACEMENT RESEAUX AVENUE DE GASCOGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avancement des études concernant les travaux d'effacement du réseau basse-tension et d'éclairage public Avenue de Gascogne, le SDEHG a réactualisé l'étude de l'opération, comprenant :

Basse tension

- La réalisation d'un réseau souterrain 230 mètres de longueur.
- La reprise des branchements d'abonnés en souterrain (deux côtés de la rue).
- La dépose du réseau aérien basse tension en conducteurs nus existant.

Effacement du réseau d'éclairage

- La dépose des appareils d'éclairage public existants.
- La confection d'un réseau souterrain d'éclairage public de 220 mètres de longueur.
- La pose de 6 mâts cylindro-coniques de 8 mètres de hauteur.

Compte tenu des règlements applicable au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) -----	21 330 €
Part gérée par le syndicat (plafonnée à 650 €/parcelle) -----	17 337 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)-----	99 019 €
<i>TOTAL</i> -----	<i>137 686 €</i>

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de l'autoriser à demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

ADOpte À L'UNANIMITE

20-3 ECLAIRAGE PUBLIC CLSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande concernant les travaux d'alimentation « tarif jaune » et d'éclairage public du parking du CLSH, Chemin du Cézérou, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération comprenant :

Tarif jaune de 90 kVa pour le CLSH

- La mise en place d'une grille Fausse Coupure.
- La réalisation d'un réseau souterrain basse tension de 35 mètres de longueur.

Eclairage public du parking du CLSH, Chemin du Cézérou

- La confection d'un réseau souterrain de 240 mètres de longueur.
- La pose de 6 mâts cylindro-coniques de 4 mètres de hauteur équipés d'appareil à lampe Sodium Haute Pression 100 Watts, dont 3 mâts récupérés.
- La pose de 4 mâts cylindro-coniques de 8 mètres de hauteur équipés d'appareil à lampe Sodium Haute Pression 150 Watts.
- La pose de 5 mâts cylindro-coniques de 8 mètres de hauteur équipés de deux appareils à lampe Sodium Haute Pression 150 Watts. Les ensembles seront de RAL 9016 (blanc).

Compte tenu des règlements applicable au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) -----	10 783 €
Part gérée par le syndicat -----	40 425 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)-----	20 749 €
<i>TOTAL</i> -----	<i>71 957 €</i>

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de l'autoriser à demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

ADOPTE À L'UNANIMITE

21 - MARCHE ROND-POINT RD 42 / RD 65

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour les travaux d'aménagement du Giratoire au Carrefour des RD 42 et RD 65, dont le coût est estimé à 367 952,35 € H.T.

Trois entreprises ont répondu :

SACER pour un montant de359 413.78 € H.T.

SCREG pour un montant de349 998.36 € H.T.

LHERM TP pour un montant de369 925.85 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/08/2007 et le 06/09/2007, propose de retenir l'entreprise SCREG pour un montant de 349 998.36 €H.T.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à signer le Marché avec cette société.

ADOPTE À L'UNANIMITE

22 – MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE LA HILLE ET CHEMIN DU CEZEROU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, pour l'aménagement de trottoirs Rue de la Hille et Chemin du Cézérou, dont le coût est estimé à 188 963,41 € H.T.

Trois entreprises ont répondu :

ARESSY pour un montant de183 285.00 € H.T.

SACER pour un montant de243 154.00 € H.T.

LHERM TP pour un montant de247 629.85 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/08/2007 et le 06/09/2007, vous propose de retenir l'entreprise ARESSY pour un montant de 183 285.00 €H.T.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à signer le Marché avec cette société.

ADOPTE À L'UNANIMITE

23 – CREATION ET DECLARATION DE VACANCE DE POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Suite à la réussite d'un agent au concours de Technicien Supérieur Territorial, Monsieur le Maire propose de créer le poste à partir du 1^{er} Janvier 2008 et déclarer sa vacance à temps complet auprès du Centre De Gestion 31.

ADOPTE À L'UNANIMITE

24 – CLASSEMENT DU CHATEAU DE LA SALVETAT ST-GILLES (pour information)

Monsieur le Maire rappelle brièvement la charte de partenariat passée entre la commune et la famille de Laburthe pour l'ouverture au public du parc du château dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Il fait état des propositions faites à la famille de Laburthe pour l'achat de 3400 m² sur la parcelle AC135 pour élargir l'avenue des Capitouls pour un montant de 95 000 €.

Il fait état aussi de l'agression verbale dont il a été victime en présence de Monsieur et Madame CHAGNIOT, le dimanche 16 septembre 2007 à l'intérieur du parc du château, qui, il faut le souligner, était ouvert au public, de la part de Monsieur Bernard de Laburthe, lui demandant de quitter les lieux, tout ceci sans aucune explication.

Des courriers seront adressés à Monsieur le Préfet et à la DRAC pour signaler ces faits.

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion de soutien qui est adoptée à l'unanimité à la Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 30.